

Bienvenue à vous,

Vous êtes magistrat, avocat, notaire, psychologue, intervenant social, médiateur familial, professeur, chercheur ou tout professionnel œuvrant auprès des **familles séparées ?**

Vous souhaitez développer vos connaissances, être au fait des pratiques novatrices, faire partie d'une communauté internationale de partage dans ce domaine et ainsi enrichir votre savoir-faire professionnel ?

Votre expertise et votre engagement ont toute leur place au sein de notre Association et nous avons le plaisir de vous inviter à **adhérer ou à renouveler votre adhésion à l'Association Internationale Francophone des Intervenants auprès des familles séparées pour l'année 2026.**

LE TARIF D'ADHÉSION

Le tarif est de 155\$ CAN, soit environ 100 €, selon le taux de change en vigueur

2026 : Année de notre Colloque International

L'année 2026 est marquée par la tenue de notre **13^{ème} COLLOQUE INTERNATIONAL** qui se déroulera les **vendredi 5 et samedi 6 juin prochain à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux.**

Notre thème « Entre liberté et contrainte : quelle justice pour les familles ? » réunit près d'une vingtaine d'intervenants (professeur, sociologue, médecin, psychologue, magistrat, avocat, médiateur familial et chercheurs) autour desquels nous pourrions approfondir les questions de la justice familiale sous le prisme des libertés, des contraintes mais aussi de la protection de l'enfant.

Fidèle à notre formule, le Colloque sera précédé d'une **journée de formation, le mercredi 3 juin** et d'une **journée portes ouvertes, le jeudi 4 juin.**

Ces rencontres constituent toujours des moments riches, chaleureux et stimulants, favorisant les échanges et le partage d'expertises entre professionnels.

Votre **adhésion au sein de l'AIFI** vous permet d'ailleurs un **tarif réduit** à notre colloque.

Les inscriptions seront lancées à la mi-février, surveillez vos courriels...

Pour voir notre pré-programme, c'est **ICI** (lien vers le pré-programme que je vais demander à notre webmestre)

Les objectifs de l'AIFI ?

- Promouvoir les modes constructifs de résolution des conflits familiaux ;
- Offrir un forum d'échanges et de réflexion aux intervenants sociaux et judiciaires ;
- Favoriser une action concertée auprès des familles séparées et recomposées ;
- Créer un réseau international favorisant le transfert de connaissances et d'expertises ;
- Développer des partenariats avec d'autres associations afin d'enrichir les pratiques et les opportunités de formation.

L'AIFI, c'est aussi des formations et des webinaires...

...C'est également un nouveau Réseau de professionnels (RFICC) offrant des services de coaching coparental, souhaitant établir un cadre éthique international d'exercice et créer des espaces de développements entre les coachs accompagnant les familles séparées.

Une rencontre des coachs coparentaux se tiendra justement dans le cadre de la Journée Portes Ouvertes du Colloque, le 4 juin prochain en après-midi.

...Et enfin, une présence au-delà de l'Europe et une accessibilité numérique accrue...

Depuis 2019, l'AIFI a étendu son réseau sur le continent africain, notamment en Côte d'Ivoire.

Un partenariat a également été établi en 2022 avec l'Université St-Joseph du Liban pour la mise en place d'un DU sur la médiation familiale et ce, grâce au leadership et à la détermination de madame Rita Chouchani qui est la personne phare AIFI au Liban. Marianne Souquet et Lorraine Filion agissent ainsi comme formatrices avec d'autres formateurs libanais. La formation a débuté en octobre 2025 et se termine en juin 2026.

Et depuis 2020, nous offrons des **formations, séminaires et ateliers à distance**, permettant à tous les membres de participer, quel que soit leur pays de résidence.

Les ateliers, mis en place depuis 2021, sont **réservés aux membres**, sans frais supplémentaires autres que la cotisation annuelle.

Quels sont vos avantages d'adhérer à L'AIFI ?

En devenant membre de l'AIFI, vous bénéficiez notamment :

- d'un **accès au site réservé aux membres** : www.aifi.info ;
- du **bulletin d'information LIAISON AIFI** ;
- de la **revue scientifique** en version électronique ;
- de **tarifs réduits** pour l'ensemble des activités, dont le colloque international ;
- de l'accès à la **liste des membres**, favorisant les échanges et collaborations;
- de la participation aux activités organisées dans votre pays.

Attention, du nouveau à L'AIFI ...

Depuis le 29 janvier, nous avons intégré une **nouvelle plateforme de paiement (ZEFFY)** et vous invitons à prendre connaissance des particularités de celle-ci dans la Foire aux Questions ci-dessous, afin de comprendre son fonctionnement, notamment en ce qui a trait aux dons «par défaut» qui pourraient être versés de manière automatique à la plateforme.

NOUS AVONS BIEN HÂTE DE VOUS REVOIR ou de FAIRE VOTRE CONNAISSANCE...

Nous serions très heureux de vous compter parmi nos membres pour l'année 2026 afin d'agrandir nos espaces de partages et de réflexion et ainsi poursuivre ensemble notre engagement auprès des familles séparées.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement,

Frédérique Poirier

Secrétariat de l'AIFI

FOIRE AUX QUESTIONS ZEFFY POUR VOTRE ADHÉSION

1. Pourquoi le paiement est-il effectué en dollars canadiens (CAD) ?

L'AIFI utilise la plateforme de paiement **ZEFFY**, qui est basée au Québec. Les montants sont donc affichés et traités en dollars canadiens.

2. Le montant sera-t-il converti automatiquement en euros ?

Oui. Le montant sera **automatiquement converti en euros** par votre établissement bancaire, selon le **taux de change en vigueur au moment de la transaction**.

3. Des frais supplémentaires peuvent-ils s'appliquer ? Comme pour tout paiement effectué dans une devise étrangère, des frais de change ou de gestion peuvent être appliqués par votre banque.

Ces frais sont indépendants de l'AIFI.

4. Le montant ajouté par défaut sur ZEFFY est-il un don à l'AIFI ?

Non. Ce montant n'est pas un don à l'AIFI.

Il correspond à une contribution facultative demandée par ZEFFY pour financer la plateforme.

5. Puis-je modifier ou supprimer cette contribution ZEFFY ?

Oui, entièrement.

Vous pouvez :

- accepter le montant proposé,
- choisir un montant différent,
- ou indiquer « 0 » dans la case prévue à cet effet, sans impact sur votre adhésion.

6. À qui m'adresser en cas de difficulté lors de l'adhésion ?

En cas de question ou de problème lors de votre adhésion, vous pouvez contacter le Secrétariat de l'AIFI, qui se fera un plaisir de vous accompagner.